



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 19 Mars 2018

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER,
M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M^{me} PORTÉ, M^{me} LE MAREC,
M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} HANTZ,
M^{me} CHERRIERE, M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER,
M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} TISSERANT,
M. TISSERAND, M. VALUSEK, M^{me} RATSIMIHAN,
M. RIMPAULT, M^{me} FISCHER (*installée officiellement dans ses
fonctions de Conseillère Municipale à partir de la question n° 2*), M. LAINE.

Procurations : M^{me} DIDON à M. FOUCHER
M. RENARD à M. THOUVENOT
M. GEORGEL *installé officiellement dans
ses fonctions de Conseiller Municipal à partir
de la question n° 2* à M^{me} LE MAREC
M^{me} SCHNEIDER à M. LAINE

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet,
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »,
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale
et Affaires Juridiques »,
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre
de Vie »,
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie
Associative »,
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population
et Animations Intergénérationnelles »,
M^{me} Lélia CLEMENT, Responsable du Service Finances -
Comptabilité,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal
de 1^{ère} classe,
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et salue les personnes du public venu nombreux qu'il n'a pas eu le temps de voir.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Madame Danièle FISCHER qui est accueillie ce soir dans les rangs de l'Assemblée, et précise qu'elle sera bientôt rejointe par Monsieur Marc GEORGEL, absent ce soir en raison d'une intervention chirurgicale prévue de longue date.

Puis il demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER,
- Monsieur François RENARD qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT,
- Monsieur Marc GEORGEL qui donne pouvoir à Madame Yveline LE MAREC,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE,
- Madame Danielle WAGNER et Monsieur David ROSA sont absents.

L'effectif est donc de 22 membres présents (avant l'installation de Mme FISCHER et M. GEORGEL) + 3 procurations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à **Madame Odette RICARD et à son fils Olivier**, à l'occasion du décès de leur époux et papa, Monsieur Michel RICARD, ancien Conseiller Municipal et ex-Président du Football Club de REMIREMONT (F.C.R.) dont les obsèques ont été célébrées le Samedi 3 Février dernier en l'Église Abbatiale de REMIREMONT,
- à **Monsieur Claude VIVIER**, *Adjoint Technique à la Ville*, à l'occasion du récent décès de sa maman, Madame Simone VIVIER.

REMERCIEMENTS

Il donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- de **Madame Odette RICARD et son fils Olivier**, très touchés par le soutien apporté et la délicate attention témoignée lors du décès de leur époux et papa,
- de Monsieur Claude VIVIER, *Adjoint Technique à la Ville*, très touché par la sympathie témoignée lors du décès de sa maman.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 Janvier 2018 et le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Urbanisme du 11 Janvier 2018, sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Installation de 2 Conseillers Municipaux :

Le Conseil prend acte :

- de l'installation de Madame Danièle FISCHER en remplacement de Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER, l'intéressée lui succédant dans les Commissions Municipales « Travaux », « Urbanisme », « Circulation et Stationnement » et « Culture »,
- de l'installation de Monsieur Marc GEORGEL en remplacement de Monsieur Rachid DARCHOURAK, l'intéressé lui succédant dans les Commissions Municipales « Finances, Personnel, Commerce, Artisanat, Emploi et Forêt », « Social et Santé » et « Education » et pour représenter la Ville au sein du *Comité Technique en qualité de suppléant*.

L'effectif est désormais de 23 membres présents + 4 procurations.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Correspondant Défense : désignation :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Dominique SCHLESINGER, Adjointe au Maire, en qualité de « Correspondant Défense ».

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif - Demandes de retrait et d'adhésions :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes de retrait et d'adhésions formulées.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Refonte :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte telle que présentée, la refonte générale du tableau des effectifs du Personnel Municipal, refonte mise à jour en tenant compte des décisions prises antérieurement par

l'Assemblée Communale et des mouvements de personnel dus à des nominations et promotions. Il autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau et selon les formes et conditions réglementaires, et aux dates qu'il jugera opportunes, aux recrutements des agents qui s'avéreraient nécessaires à la bonne marche des services.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Emplois saisonniers :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs définis et par arrêté municipal, aux nominations des agents concernés selon les formes et conditions réglementaires à la date qu'il jugera opportune et dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Utilisation des véhicules personnels pour les déplacements professionnels :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'utilisation, par le personnel municipal, de leur véhicule personnel lors de leurs déplacements professionnels quand les véhicules de service ne sont pas disponibles et dit que les dépenses correspondant aux frais occasionnés par ces déplacements seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Prestations sociales :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et dit que les dépenses résultant de ce nouveau tarif à appliquer, avec effet au 01 janvier 2018, seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal de la Ville.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche en 2018 - Modificatif - Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de modification d'ouverture le dimanche des commerces alimentaires de plus de 2 500 m², à savoir : dimanches 9, 16 et 23 Décembre 2018. Il précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Périmètres de protection des captages d'eau - Acquisition à titre gracieux de deux parcelles appartenant à l'État :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'acquisition de parcelles, à savoir :

- un chemin d'accès situé à proximité de la RN57,

- une bande de terrain de 137 m²,

Il prend acte du caractère gracieux de la transaction consentie par l'État, hors frais de formalités, qui seront pris en charge par la Commune et précise que les parcelles seront classées dans le domaine privé de la Commune. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs correspondants qui seront élaborés par le Service des Domaines.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition de la parcelle BC 28 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BC n° 28 sise « Champs Revers Nord du Parmont » pour un montant de 1900 € et précise que cette somme et les frais d'acte seront imputés au Budget Forêt 2018. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération et décide de soumettre les parcelles au régime forestier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Programme de travaux - Exercice 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme 2018 de travaux et décide d'inscrire au Budget 2018 (Service de la Forêt Communale) la somme de 139 675,60 € H.T. Il retourne les documents O.N.F. et demande à l'O.N.F. de présenter un devis pour les travaux de maintenance, sylvicoles, courants d'infrastructure et touristiques réalisés par l'O.N.F. Il demande également à l'O.N.F. de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux importants d'infrastructure, d'exploitation réalisés par une Entreprise et donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et convention relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - État d'assiette 2018 :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes en 2018 pour un volume global de 8 250 m³.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières - Année 2017 :

Le Conseil, prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune pour l'Exercice 2017.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville.

FINANCES - Frais de représentation du Maire : modificatif d'attribution et affectation d'un nouveau crédit :

Après discussion, par 19 voix pour et 8 abstentions (Mme Michelle TISSERANT, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAH, M. Fabrice RIMPAULT, Mme Danièle FISCHER, Mme Lise SCHNEIDER et M. Hugues LAINE), le Conseil précise que :

- les frais de restauration de Monsieur le Maire, liés à des réunions de travail, feront l'objet d'un paiement direct au prestataire avec un crédit annuel plafonné à 5 000,00 €,
- les frais de déplacements de Monsieur le Maire, seront plafonnés à 3 000,00 €.

FINANCES - Enseignement du premier degré - Études surveillées et heures de surveillance :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, fixe les taux horaires des heures supplémentaires et de surveillance effectuées pour le compte et à la demande de la Commune et adopte la répartition des heures d'études maximum effectuées aussi bien par les enseignants du premier degré que par le personnel auxiliaire de l'Éducation Nationale ainsi que les heures de surveillance que ce personnel sera amené à effectuer à la demande et pour le compte de la Commune. Il dit que la dépense correspondante sera imputée sur le crédit à ouvrir au Budget de l'Exercice 2018 et précise que les sommes seront versées sur présentation des justificatifs mentionnant les jours où les études se seront réellement tenues.

FINANCES - Enseignement Primaire - Classes d'environnement 2018 - Groupes Scolaires de Jules Ferry et Révillon :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à l'organisation de deux classes d'environnement au profit des Groupes Scolaires de Révillon et Jules FERRY et dit que la gestion et la responsabilité financière de ces opérations seront confiées aux Coopératives des Groupes Scolaires. Il arrête, à 798,25 € pour le Groupe Scolaire de Révillon et 1 323,00 € pour le Groupe

Scolaire Jules FERRY, le montant de la participation de la Ville, qui correspond aux frais de transport et de séjour. Il dit que la participation de la Ville de REMIREMONT fera l'objet de versements sous forme de subventions aux Coopératives des Groupes Scolaires de Révillon et Jules FERRY et précise que les participations ainsi arrêtées seront versées aux Coopératives en deux fractions dans les conditions suivantes :

- . versement à titre de provision d'un acompte représentant 50 % de l'estimation,
- . versement du solde sur présentation des justificatifs des dépenses réellement effectuées, le montant total prévu dans délibération ne pouvant en aucun cas être dépassé.

Il décide, pour faire face à la dépense, l'inscription au Budget Primitif de l'Exercice 2018, d'une somme de 2 125,25 €.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Réforme des Rythmes Scolaires - Retour à la semaine de 4 jours :

Après discussion, par 25 voix pour et 2 contre (Mme Lise SCHNEIDER et M. Hugues LAINE), le Conseil, prend note du retour à la semaine de quatre jours dans les Écoles maternelles et élémentaires de REMIREMONT dès la rentrée scolaire de 2018/2019, souhaité tant par les parents d'élèves consultés que par les Conseils d'Écoles et précise la remise en place de l'accueil ALSH des mercredis éducatifs, à la journée, pendant la période scolaire, gérés par le Centre Social à partir de Septembre 2018.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Périmètre scolaire : révision pour les Ecoles Jules Ferry et Révillon :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, valide le nouveau périmètre scolaire avec la réaffectation de certaines Rues attachées à Jules FERRY pour Révillon et précise que les dispositions seront applicables à la rentrée scolaire 2018/2019, ainsi que pour toute nouvelle inscription susceptible d'intervenir d'ici là.

FINANCES - Musées Municipaux - Droits d'entrée - Modificatif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, modifie les catégories des droits d'entrée en vigueur dans chaque Musée à savoir :

- droits d'entrée :

. application de la gratuité pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans, les titulaires de la carte Museums-Pass-Musées, les titulaires de la carte ICOM, les donateurs sur proposition du Conservateur et les accompagnateurs de groupes,

. suppression de la catégorie des membres de l'Association « Les Amis du Musée » car cette Association est dissoute,

- visite guidée commentée :

. suppression du forfait 5 visites par personne au tarif de 6,00 €,

. suppression de la catégorie des membres de l'Association « Les Amis du Musée » car cette Association est dissoute,

- visite commentée pour groupes (à partir de 20 personnes) :

. ajout de la gratuité pour l'accompagnateur de groupe.

Tous les autres tarifs restent inchangés.

FINANCES - Subventions aux Associations et Sociétés diverses - Exercice 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête la liste des Associations, Sociétés, Organismes divers devant recevoir une subvention municipale au titre de l'Exercice 2018 dont le total s'élève à 472 588,99 €. Il dit que les subventions dont il s'agit seront imputées sur les crédits qui seront ouverts aux différents chapitres concernés du budget.

FINANCES - Fort du Parmont - Acquisition et sécurisation - Demande de subvention D.E.T.R. :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant l'acquisition et la sécurisation du Fort du Parmont et rappelle que ces travaux sont estimés à 66 420,80 € T.T.C. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018 et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 21 333,33 €.

FINANCES - Travaux de voirie - Programme 2018 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de voirie - Programme 2018 et rappelle que ces travaux sont estimés à 230 000,00 € T.T.C. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018 et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale d'un montant de 15 600,00 €.

FINANCES - Travaux dans les équipements sportifs 2017 - Jeux Parc Rodhain - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux dans les équipements sportifs - Programme 2017 et rappelle que ces travaux sont estimés à 67 200,00 € T.T.C. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des équipements sportifs d'un montant de 9 000,00 €.

TRAVAUX ET URBANISME - Reconstruction du petit manège du Centre Hippique après démolition du bâtiment existant - Avant-projet sommaire :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'avant-projet sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de reconstruction du petit manège du Centre Hippique de REMIREMONT. Il constate que les travaux sont estimés à 490 000,00 € (T.T.C.) et sollicite, pour en assurer le financement, des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Conseil Départemental des Vosges. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

TRAVAUX ET URBANISME - Remplacement du réseau d'assainissement Eaux Usées (E.U.) Rue des 5ème et 15ème B.C.P. - Avant-projet sommaire :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux de remplacement du réseau d'assainissement Eaux Usées Rue des 5^{ème} et 15^{ème} BCP. Il constate que les travaux sont estimés à la somme de 240 000 € (T.T.C.) et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention du Conseil Départemental des Vosges. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2018.

FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2018 :

Après discussion, le Conseil, charge Monsieur le Maire d'établir le Budget Primitif de l'Exercice 2018 à soumettre au vote de l'Assemblée sur la base des orientations présentées.

DEPLOIEMENT DU NOUVEAU COMPTEUR COMMUNICANT LINKY

Monsieur VALUSEK souhaite intervenir sur le lancement, depuis 2015, du déploiement du nouveau compteur communicant LINKY qui suscite une vive polémique face aux questionnements sur la santé,

le respect de la vie privée et le prix du compteur, provoquant ainsi le refus de son installation par des milliers de consommateurs.

Il précise qu'ENEDIS doit entretenir et remplacer les ouvrages du réseau en fonction de son évolution, ce qui implique, d'ici à 2021, le remplacement des compteurs électriques traditionnels dans tous les foyers raccordés à son réseau.

Il assure que les consommateurs, notamment les particuliers, n'ont pas d'obligation légale d'accepter la pose, et ce malgré le fait qu'ENEDIS fasse en sorte de dissuader au maximum ceux qui la refusent. Sans procédure établie, il affirme que le refus doit être notifié à ENEDIS, de préférence plus d'un mois avant l'installation.

Il désire connaître les intentions de Monsieur le Maire ainsi que les dates d'installation sur REMIREMONT.

Monsieur le Maire partage son sentiment et déclare que l'implantation a déjà débuté.

Madame GAILLEMIN signifie qu'elle a déjà soulevé le problème et qu'elle y est totalement opposée. Elle s'inquiète de l'impact sur la santé et la diffusion des données personnelles. D'ailleurs, la Société ENEDIS a déjà été épinglée par la Cours des Comptes, à ce sujet.

Monsieur le Maire signale qu'un avocat, interviewé à la télévision, a préconisé de ne pas se précipiter pour faire installer ces compteurs. Il souligne que de nombreuses Associations ont été créées et qu'elles ont, aux cotés de nombreux Elus, été déboutées par la justice suite à leur opposition. Il dit, qu'en tant que Maire, ils n'ont pas d'autre choix que d'appliquer la Loi.

Monsieur ROBICHON indique que la pose se fera par tranche jusqu'à fin septembre. Il spécifie que les consommateurs ne sont pas obligés de signer mais souligne tout de même qu'un micro-ondes dégage 100 fois plus d'ondes.

Monsieur VALUSEK demande si tous les administrés ont été avertis ?

Monsieur THOUVENOT affirme que tous ont reçu un courrier et souligne que les relevés seront transmis par WIFI, préservant ainsi la diffusion des données personnelles. Quant à ceux qui refusent la pose des nouveaux compteurs, ils devront payer lorsqu'ENEDIS viendra relever leurs compteurs.

MENACE DE FERMETURE DU CIO

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur TISSERAND qui souhaite intervenir sur la menace de fermeture du CIO et inviter les Elus à se positionner en faveur de sa sauvegarde.

Ce dernier dit que le manque de loyer aurait un impact sur les recettes de fonctionnement de la Ville. De plus, les personnels du CIO sont des professionnels qui apportent beaucoup à nos jeunes en matière d'orientation. Il déclare également que les jeunes devront désormais se déplacer à EPINAL et pense au mauvais choix que pourraient faire ceux qui ne peuvent s'y rendre.

Il sollicite donc le soutien des Elus pour le maintien du CIO dont les membres sont un maillon essentiel dans le cheminement de vie de notre jeunesse.

Monsieur le Maire approuve les propos de Monsieur TISSERAND et annonce aux Elus qu'il a rencontré la Rectrice pour lui proposer la gratuité du loyer, ce qu'elle a refusé.
Il espère un appui financier d'autres Collectivités Territoriales.

Monsieur VALUSEK précise que les locaux de l'OMSLC sont disponibles.
Monsieur le Maire indique que c'est une des propositions et compte également sur les médias qui réussissent bien souvent à faire reculer les fermetures. Il termine en précisant qu'il ira éventuellement s'enchaîner aux grilles du CIO avec Monsieur TISSERAND comme il aurait pu le faire avec Monsieur Jean LASSALLE pour la Maternité !

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire donne rendez-vous aux Élus dans quelques semaines pour le vote du Budget et souhaite une bonne soirée à tous.

Sans autre question, la séance est levée à 22 h. 55.

A REMIREMONT, le 23 Mars 2018.

Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT